

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 janvier 2017

ADAPTATION DU CODE MINIER AU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 4251)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE16

présenté par

Mme Bonneton, Mme Abeille et Mme Allain

ARTICLE 3

A la seconde phrase de l'alinéa 17, substituer au mot :

« trente »

le mot :

« quarante-cinq ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le délai de trente jours paraît bien court. Cet amendement propose de le porter à quarante-cinq jours.